Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/2590

30.9.2024

DÉCISION (PESC) 2024/2590 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 24 septembre 2024

prorogeant le mandat du chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (EUSDI/2/2024)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2023/1599 du Conseil du 3 août 2023 relative à une initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée [1], et notamment l'article 3, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 3, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2023/1599, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS), conformément à l'article 38 du traité sur l'Union européenne, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (ci-après dénommée «initiative»), y compris les décisions relatives à la nomination du chef de la cellule civile de commandement et de soutien.

(2) Le 17 octobre 2023, le COPS a adopté la décision (PESC) 2023/2223 [2] portant nomination de M. Philippe CHEVET en tant que chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative pour la période allant du 20 octobre 2023 au 19 octobre 2024.

(3) Le 17 juillet 2024, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de proroger le mandat de M. Philippe CHEVET en tant que chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative pour la période allant du 20 octobre 2024 au 10 décembre 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le mandat de M. Philippe CHEVET en tant que chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée est prorogé pour la période allant du 20 octobre 2024 au 10 décembre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 24 septembre 2024.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

D. PRONK

[1] JO L 196 du 4.8.2023, p. 25.

[2] Décision (PESC) 2023/2223 du Comité politique et de sécurité du 17 octobre 2023 relative à la nomination du chef de la cellule civile de commandement et de soutien de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (EUSDI) (EUSDI/1/2023) (JO L, 2023/2223, 20.10.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2023/2223/oj).